

---

**Q2-10**

---

**Référence :**

Précision à la réponse de la question SQ-005

**Question :**

Transports Canada a une réglementation s'appliquant à l'intérieur des limites portuaires de Gros-Cacouna, ce qui donne au ministère le pouvoir et l'autorité de gérer le trafic des navires à l'intérieur de ces limites.

**Réponse :**

Énergie Cacouna reconnaît l'autorité de Transports Canada à l'intérieur des limites portuaires de Gros-Cacouna. Des discussions auront lieu avec les fonctionnaires concernant les aspects liés à la gestion du trafic des navires à l'intérieur de ces limites. Énergie Cacouna respectera la réglementation.